

Un an après son Hackathon, l'Assurance retraite lance le service en ligne « Certifier mon parcours professionnel »

Paris, le 6 décembre 2018

L'Assurance retraite lance le service « Certifier mon parcours professionnel », issu du Hackathon #LabRetraite organisé avec des étudiants de 42 et les équipes de la Cnav. Il permet aux salariés de moins de 45 ans de certifier leurs expériences professionnelles.

Le Hackathon #LabRetraite

Du 13 au 15 novembre 2017, un sprint créatif a été organisé autour des experts de la Cnav et des étudiants de 42.

Du 16 novembre au 31 mars, les étudiants étaient à la Cnav pour co-développer les solutions numériques lauréates.

Le 4 juin dernier, lors de l'évènement de clôture qui s'est tenu dans les locaux de 42, les salariés experts de l'Assurance retraite et les étudiants ont pu présenter leurs projets avant de proposer des démonstrations de leurs solutions numériques.

Le 19 juillet 2018 : reprise du projet par les équipes internes Cnav pour le finaliser et le mettre en production le 8 novembre 2018 soit en un tout petit peu plus de 3 mois.

La Cnav aura ainsi accompagné et intégré 4 projets très différents.

Valoriser nos données de carrière au service des jeunes actifs

Fort de son expertise dans la gestion des données, l'Assurance retraite, qui suit la carrière de 18,11 millions de cotisants et ce, dès leur premier emploi, lance, en novembre 2018, le service sécurisé « Certifier mon parcours professionnel ».

Uniquement accessible via [l'espace personnel](#)*, aux salariés de moins de 45 ans, ce service leur permet en quelques clics de certifier leurs expériences professionnelles grâce aux informations dont dispose l'Assurance retraite et de les partager avec les recruteurs potentiels.

En intégrant sur leur CV le code QR (ou lien URL) généré par l'outil, les assurés permettent aux recruteurs potentiels de vérifier l'exactitude des informations relatives à leur carrière et indiquées sur le CV.

**En 2018, la barre des 8 millions d'espaces personnels ouverts sur lassuranceretraite.fr a été franchie. Ce sont donc plus de 8 millions d'assurés qui utilisent les services en ligne personnalisés, gratuits et sécurisés de lassuranceretraite.fr.*

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement de l'attestation de paiement...).